

## La discrimination dans l'emploi

# Le Conseil du statut de femme présente son projet de loi

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — C'est un projet de loi en bonne et due forme que le Conseil du statut de la femme vient de présenter pour amener le gouvernement à adopter une législation précise pour mettre fin à la discrimination subie par la femme dans le monde du travail.

Pour démontrer l'urgence d'une telle loi, le Conseil signale le cas de la Quebec Wires de Trois-Rivières où l'employeur vient de refuser aux cinq femmes qui sont à leur emploi l'augmentation de 0,50 cents l'heure consentie à ses 101 employés masculins.

Les recours juridiques sont inexistant à l'heure actuelle pour corriger une telle situation et le Conseil presse le gouvernement

d'adopter une loi dans l'esprit du projet dévoilé dans un bulletin spécial du Conseil.

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a déjà signifié son accord avec les grands principes de ce projet lors d'une rencontre avec les dirigeantes du Conseil et son ministre tuteur, M. Fernand Lalonde, le 13 septembre 1974.

Composé de 59 articles, le projet du Conseil vise en fait trois grands objectifs : éliminer la discrimination dans l'embauche, assurer un salaire égal pour un travail égal ou équivalent, garantir le droit des travailleuses aux congés de maternité.

Le projet prévoit également la création d'un "Office pour l'égalité dans l'emploi", qui relèverait du ministère du travail et

serait chargé de surveiller l'application intégrale de la loi.

Cet Office disposerait d'ailleurs de sanctions susceptibles de toucher les plus réticents puisque le projet du Conseil prévoit des amendes allant de \$100 à \$2,000 pour les particuliers et de \$1,000 à \$10,000 pour les corporations.

Le projet consacre huit articles pour s'assurer de la parité de rémunérations pour les hommes et les femmes.

"Un salarié de sexe féminin doit recevoir de son employeur le même salaire qu'un salarié de sexe masculin travaillant dans le même établissement ou dans les différents établissements d'un même employeur dans la même région, si ce salarié accomplit le même travail ou un travail équivalent dans les mêmes conditions

de travail ou dans des conditions équivalentes", stipule l'article 7.

On indique ensuite qu'il incombe à l'employeur de prouver que l'établissement ou le maintien de différences de salaires entre un salarié de sexe masculin ou de sexe féminin est fondé sur un facteur autre que le sexe.

Toute disposition d'une convention collective allant à l'encontre de ces directives deviendra sans effet, si le projet de loi du Conseil est adopté par le gouvernement.

C'est cependant aux congés de maternité que le projet du Conseil consacre la majorité de ses articles. On veut garantir un congé de 16 semaines avec salaire, l'emploi garanti et la continuité des avantages sociaux au retour de l'employée donnant naissance à un enfant.

Dans son préambule, le Conseil indique le cheminement suivit sur la question des congés de maternité.

"Les femmes autant que les hommes ont un droit inaliénable au travail. Ce droit n'exclut pas le droit à la maternité. Donner naissance à des enfants est aussi, une contribution à la société. Il faut donc que la société offre des garanties et des services aux travailleuses qui choisissent d'avoir des enfants."

Une feuille-réponse, annexée au bulletin spécial, permettra aux individus et associations d'indiquer leur appui au Conseil, qui a décidé de souligner l'année de la femme par un projet de loi plutôt que par une conférence.

## Les constructeurs s'inquiètent de l'état des relations de travail dans l'industrie

par Michel Nadeau

OTTAWA — Au terme de la 57<sup>e</sup> assemblée annuelle de l'Association canadienne de la construction, les délégués des 12,000 entrepreneurs et fabricants de matériaux membres de cet organisme ont convenu que les problèmes entourant les relations de travail ont supplantié au cours des derniers mois la pénurie et la hausse des prix des matériaux au premier rang des préoccupations de cette industrie.

Ainsi, les participants ont-ils demandé à la direction de l'ACC de trouver "une nouvelle formule de négociation fondée davantage sur le compromis que sur la confrontation".

La vedette de la journée d'hier a été l'un des conseillers économiques personnels du premier ministre Trudeau, M. Carl Beigie, directeur général du C.D. Howe Research Institute qui a surpris tout le monde en citant en exemple le président M. Ford pour inviter le gouvernement canadien à faire preuve de plus de courage dans la lutte contre l'inflation et à assumer un plus grand leadership au sein de l'économie du pays.

De l'avis de M. Beigie, tant que les dirigeants politiques n'osent pas maintenir un taux élevé de chômage et un niveau également élevé des taux d'intérêt, la situation actuelle ne fera qu'empirer.

Le thème de l'inflation est continuellement revenu sur le plancher au cours des débats qui ont porté sur les mesures à prendre pour obtenir une croissance plus stable de l'industrie de la construction. Pour corriger les perturbations cycliques que connaît ce secteur qui absorbe 60 % des dépenses totales d'immobilisation, les participants ont endossé, dans une large mesure, les propositions de M. André Raynald et du Conseil économique du Canada visant à un étalement plus rationnel des investissements

publics. Si on est d'accord pour affirmer que la roue doit cesser de tourner de façon intermittente, le fossé demeure quand il s'agit de déterminer sa vitesse de croisière c'est-à-dire le rythme des dépenses gouvernementales.

Si les constructeurs réclament du gouvernement une politique plus claire en matière d'investissement public et des mesures fermes pour résorber l'inflation, ils affichent leur bonheur en montrant leur déclaration de principe sur le maintien des prix fixes et le rejet de toute clause escalatoire. Aussi, l'ACC invite les fabricants de matériaux et les syndicats à emboîter le pas dans la guerre contre l'inflation.

La croissance inflationniste fait présentement des ravages dans les gains de cette industrie. La valeur des travaux exécutés en 1974 a grimpé de 17% atteignant les \$24 milliards. Mais la hausse réelle n'a été que de 2%. Pour cette année, le président permanent de l'ACC, M. Henri de Puyjalon, prévoit un bond de 15% du volume qui atteindrait alors \$27 milliards. Cette hausse cependant serait entièrement absorbée par l'inflation si celle-ci se maintient au taux actuel.

Les manufacturers ont souligné qu'ils avaient fait leur part jusqu'à maintenant puisque l'indice des prix de gros dans la construction a diminué de 2,1% en décembre. Tous les prix des matériaux, à l'exception de celui du béton, ont connu une baisse à la fin de l'an dernier.

Aussi, les constructeurs se tournent-ils vers la main-d'œuvre pour freiner la hausse des coûts. De ce côté, le climat est plutôt tendu.

"La détérioration des relations de travail atteint un seuil critique", a déclaré le président sortant M. Robert A. Bird de Toronto, en proposant un "contrat social" qui comporterait des mécanismes de stabilisation économique et sociale. Le nouveau président du conseil, M. David R. Penner a abondé dans le même sens en soulignant l'importance de trouver de nouvelles balises pour guider le patronat, les syndicats et le gouvernement dans la recherche de rapports fondés davantage sur la conciliation que sur la confrontation.

Ces voeux visant à promouvoir

plus en plus inquiétante de main-d'œuvre.

En plus d'une meilleure répartition des dépenses publiques dans le secteur de la construction, on compte sur une politique éclairée d'immigration pour palier au manque de travailleurs spécialisés. "Une telle politique sera faite d'un joli mélange d'options permettant l'emploi de travailleurs étrangers, en vertu de visas temporaires, et l'immigration de personnes spécialisées, prêtes à s'intégrer utilement aux grands ensembles urbains une fois que les grands projets concernant les ressources naturelles auront été amorcés" a précisé M. Bird.

Les constructeurs ont reconnu cependant, au cours des sessions de travail, avoir quelque peu négligé la formation des travailleurs autochtones. Un participant souligna que, si 6,000 jeunes travailleurs complétaient à chaque année leur apprentissage, pas moins de 4,000 apprenants "décrochent" pour diverses raisons dont le caractère trop saisonnier de l'industrie. Aussi, le président de l'Association de construction de Montréal et du Québec, M. Paul Cyr entend demander au ministre québécois du Travail de "réactiver les Comités d'apprentissage des métiers de la construction".

Enfin, les délégués ont effleuré à peine un sujet tabou au sein de l'Association: l'ab-

sence d'unité entre les groupements patronaux de l'industrie de la construction. Les associations pullulent en Ontario. Même au nombre de cinq, elles ne parviennent pas à s'entendre au Québec.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants. L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.

Cette unité apparaît pourtant comme un préalable à la volonté "d'autodiscipline" qu'ont exprimée certains participants.

L'ombre de la commission Cléche a plane sur le congrès

du ministre des Corporations, M. André Ouellet a prévu les constructeurs qu'ils devraient entreprendre eux-mêmes une

réforme avant que le gouvernement ne s'y mette.

On allége cependant le fait que l'industrie compte environ 80,000 entreprises dont 20,000 seulement sont des corporations. Les 60,000 autres entreprises ne comptent que pour le tiers du chiffre d'affaires total et leur revenu net est d'environ 20% inférieur à celui du travailleur moyen de la construction.